

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

AMENDEMENT

N ° AS123

présenté par

Mme Brulebois, Mme Bureau-Bonnard, M. Colas-Roy, Mme Robert et M. Barbier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.